

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D.2025/36

SEANCE DU 02 JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ A DIX-HUIT HEURES TRENTE-

OBJET : Restaurant scolaire – Tarifs Année 2025/2026

DATE DE CONVOCAION 26 MAI 2025	PRESIDENT : MADAME AUBERT CATHERINE
	SECRETARE : MADAME LORILLU MAUD
	PRESENTS :
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 17	MME AUBERT CATHERINE - M DELVAL GILLES - M NOLIUS YVAN - MME GODARD CATHERINE - MME REVEL-BREE FLORENCE - MME LASNE NICOLE - MME LORILLU MAUD - MME DUCHATELIER JACQUELINE - M THORAVAL THIERRY - MME MARTIN LAURENCE - M URVOY ERIC - M FAULIN GUILLAUME - MME CORDON MARINA - M TERNISIEN FRANCK
PRESENTS 14	EXCUSES AVEC POUVOIR : MME SASSIER SYLVIE DONNE POUVOIR A MME REVEL-BREE FLORENCE EXCUSES SANS POUVOIR : M LEHOUX QUENTIN ET M DESVAGERS PHILIPPE
VOTANTS 15	

Madame REVEL-BREE, Adjointe au Maire en charge des finances, expose ;

Vu la proposition de la Commission Communale mixte « Finances/ Culture-Jeunesse/Protocole-Cérémonies » du 22 mai dernier d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire 5% pour les cuvervillais et de 10% pour les non-cuvervillais et les adultes ;

Considérant qu'il convient de renouveler la convention triennale portant « tarification sociale des cantines scolaires » pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 aout 2028 (dispositif cantine à 1€),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe, à partir du 1^{er} septembre 2025, comme suit les tarifs du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2025/2026 :

ELEVES				
Quotient Familial	École maternelle		École Élémentaire	
	Enfants Cuvervillais	Enfants Non-Cuvervillais	Enfants Cuvervillais	Enfants Non-Cuvervillais
T1 : 0 à 800.99 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
T2 : 801 € à 1 200.99 €	3.94 €	5.04 €	4.27 €	5.41 €
T3 : > à 1 200.99 €	4.16 €	5.28 €	4.49 €	5.68 €

ADULTES	
Personnel communal	3.19 €
Professeurs des Écoles	6.94 €
Élus	6.94 €
Médecins scolaires et autres	6.94 €

- Maintient à 1 € le tarif du repas pour les enfants Cuvervillais et Non-Cuvervillais pour lesquels un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaires a été mis en place, peu importe le montant du quotient familial,
- Décide de facturer les repas réservés mais non pris et les repas pris sans réservation comme suit :
 - o Ecole maternelle - Cuvervillais/Non-Cuvervillais : 5.35 € (peu importe le montant du quotient familial),

Accusé de réception en préfecture
014-211402151-20250602-D2025-36-DE
Date de télétransmission : 10/06/2025
Date de réception préfecture : 10/06/2025

- Ecole élémentaire - Cuvervillais/Non-Cuvervillais : 6.42 € (peu importe le montant du quotient familial),
- **Fixe**, pour l'année scolaire 2025/2026, à 6.50 € le coût de la fourniture et de l'entretien de la serviette de table destinée aux enfants de l'école maternelle, commune et hors commune, fréquentant le restaurant scolaire,
- **Indique** que si la famille ne fournit pas l'attestation de quotient familial, le tarif de la tranche 3 lui sera facturé,
- **Adopte** le règlement intérieur du restaurant scolaire,
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer, dans le cadre de son renouvellement, la convention triennale portant « tarification sociale des cantines scolaires » pour la période comprise entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 aout 2028.

 Le Maire,
Catherine AUBERT